Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 43 (1914)

Heft: 13

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — † La population de Romont a rendu le 14 juin les derniers honneurs à Mlle Louise Borghini, ancienne institutrice en cette ville. De nombreuses personnes, dames et demoiselles surtout, ont tenu à témoigner leurs sentiments de gratitude à l'égard de cette femme de bien qui, pendant plus de 35 ans, a dépensé le meilleur de ses forces pour l'instruction et la formation de la jeunesse féminine de Romont. Après avoir débuté à Lieffrens, où elle passa un an, puis à Hennens, où elle enseigna quatre ou cinq ans, Mlle Borghini, dont la famille, d'origine piémontaise, habitait Romont, fut appelée comme institutrice aux écoles de cette ville, où on lui confia l'école supérieure des filles. Elle ne tarda pas à s'y faire remarquer par des aptitudes spéciales. Son école passait, à juste titre, pour l'une des meilleures du canton. Aussi fût-ce à regret que les autorités consentirent, il y a quelque dix ans, à lui laisser prendre une retraite d'ailleurs bien méritée. C'est dire que Mlle Borghini a formé deux générations d'excellentes élèves, qui, toutes, ont gardé d'elle le meilleur souvenir. Nombre de parents étaient aussi heureux de lui confier, pour des leçons particulières, les jeunes gens et jeunes filles qui se destinaient aux études supérieures ou se préparaient aux examens du brevet. Mais, si Mlle Borghini vouait beaucoup de sollicitude à l'instruction de ses élèves, elle s'attachait surtout à former leur cœur et à leur faire aimer leur religion, leur pays, leur famille. Elle était elle-même une femme de cœur dans le vrai sens du mot, une de ces femmes comme, heureusement, nous en avons encore beaucoup à Romont et qui savent se dévouer. Mlle Borghini est morte le matin de la Fête-Dieu. Mlle Borghini a couronné sa vie de dévouement par un testament qui témoigne de la bonté de son cœur ; elle a fait de très beaux legs au Fonds des pauvres de Romont et à l'Orphelinat de cette ville.

Suisse. — *Exposition nationale suisse.* — Jusqu'à ce jour le comité central et la direction de l'Exposition ont constaté avec grand plaisir que les écoles de toute la Suisse ont visité l'Exposition nationale en grand nombre. Nous savons gré aux instituteurs et institutrices de bien vouloir faire connaître à notre jeunesse la grande œuvre patriotique qui a coûté tant d'efforts et de travail à nos vaillants industriels et à tous ceux qui ont participé à sa réussite. Toutefois

nous regrettons que quelques réclamations se soient fait entendre de la part des exposants et des surveillants et nous aimerions par ce communiqué attirer l'attention des instituteurs et des institutrices sur ce fait pour éviter qu'il se produise à l'avenir. On a constaté que les élèves se permettent de prendre en masse les prospectus et les réclames des exposants qui, ensuite, sont jetés dans un coin de la rue. De plus, les enfants touchent les objets exposés et bien souvent les gâtent, malgré qu'il soit interdit de le faire. Le comité de l'Exposition a peine à croire, comme on l'a prétendu, que de tels faits se produisent même en présence des instituteurs. Nous sommes persuadés que toutes ces réclamations sont exagérées, toutefois nous pensons bien que notre estimé corps enseignant voudra bien rendre attentif à l'avenir ses élèves de façon que ces faits, s'ils sont exacts, ne se reproduisent pas.

Vaud. — Il vient de se constituer, à Lausanne, sous le nom de *Pestalozzia*, une société vaudoise qui se propose de recueillir, pour leur assurer les bienfaits d'une bonne éduration, les enfants du pays, délaissés, maltraités ou exploités ; ceux qu'il est urgent de soustraire à l'influence néfaste d'un milieu malsain, soit au point de vue de la morale, soit à celui de l'hygiène. Pour éviter les inconvénients de l'asile-caserne et certains risques du placement chez les particuliers, convaincue que le milieu le plus favorable à l'heureuse éclosion d'une nature enfantine est la chaude atmosphère de la famille, la Pestalozzia, à l'instar de ce qui se faisait déjà, avec un plein succès dans d'autres pays, veut constituer de petites familles de dix à douze enfants dont chacune aura sa vie propre. Ces petites familles, dont le nombre ira croissant avec les ressources de la Société, seront logées dans de modestes constructions, groupées dans une région salubre de la campagne. La Pestalozzia se propose d'occuper ses protégés à des travaux agricoles correspondant à leur âge, de les conserver ensuite, dans la mesure du possible, à l'agriculture vaudoise et de les suivre jusqu'à l'âge où ils pourront fournir une carrière utile au pays. Son dessein est de ne pas faire appel à la charité publique. Pour la création et l'entretien de ses œuvres, elle n'organise ni vente, ni collecte, ni tombola. Elle s'est constituée en une maison commerciale pour la vente des cafés, thés et savons et demande toujours ses ressourecs à l'exploitation d'un commerce scrupuleusement honnête. Elle vend les meilleures marchandises le meilleur marché possible et son caractère étant absolument désintéressé, tous les bénéfices sont affectés

à l'œuvre. Deux magasins ont été ouverts : l'un à la rue du Lion-d'Or, l'autre à la rue de la Louve ; c'est dans ce dernier qu'a eu lieu dernièrement la cérémonie d'inauguration à laquelle assistaient quelques invités aimablement reçus par le président de la Société, M. le pasteur Paul.

France. — Le 27 mai dernier a eu lieu à Paris dans la salle de la Société de Géographie et sous la présidence du cardinal Amette l'assemblée annuelle de la Société générale d'Education et d'Enseignement à laquelle participèrent : M. Frédéric Masson, de l'Académie, chargé du discours d'usage ; Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris ; MM. Grousseau et de Lavrignais, députés ; MM. Alpy et Duval-Arnould, conseillers municipaux, les membres de la Société, du Comité du Contentieux, les Directeurs diocésains et une nombreuse et très brillante assistance. En un rapport plein de foi, de vie et d'éloquence, le colonel Keller établit le bilan de la Société au cours de l'année, dénonça les nouvelles menaces dirigées contre l'enseignement libre et rappela nos motifs d'espérance. M. Frédéric Masson, poursuivi pour avoir ouvert une école maternelle dans sa commune d'Asnières-sur-Oise — honneur qui lui a, sans doute, valu de présider cette assemblée — exhorta ses auditeurs à déjouer les prétentions du socialisme laïque, athée et étatiste, aussi dangereux pour la famille que pour la patrie, la société et la religion. Enfin, le Cardinal-Archevêque de Paris, ayant remercié les orateurs et dit sa tristesse de voir arriver, avec l'année 1914, la redoutable échéance de la fermeture des dernières écoles congréganistes, soit une vingtaine pour Paris, donna ses encouragements et sa bénédiction à la Société d'Education, aux auditeurs et à tous ceux qui soutiennent cette œuvre utile entre toutes.

Belgique. — Un Congrès international d'hygiène scolaire aura lieu à Bruxelles en 1915. Le programme comprend : bâtiments et mobiliers scolaires, inspection médicale scolaire à la ville et à la campagne, prophylaxie des maladies transmissibles, éducation hygiénique des maîtres, des élèves et et des familles ; hygiène dans ses rapports avec l'éducation physique, aux diverses étapes de la croissance ; hygiène scolaire dans ses rapports avec les programmes, les méthodes, le matériel didactique ; hygiène scolaire envisagée spécialement au point de vue des irréguliers ; hygiène des adolescents. Ce congrès, placé sous le patronage du roi Albert, est organisé sous les auspices de l'Institut national belge de pédologie et de la Société belge de pédotechnie ; le comité orga-

nisateur est présidé par M. J. Corman, directeur général de l'enseignement primaire au ministère des sciences et des arts, et par M. le Dr Demoor, recteur à l'Université libre de Bruxelles. Les communications et les demandes de renseignement peuvent être adressées à M. le Dr Rulot, secrétaire général, rue des Rentiers, 66, à Bruxelles.

AVIS

I

Par ordre de la Direction de l'Instruction publique, le Dépôt du matériel scolaire, section A, a expédié à chaque classe de garçons un nouveau manuel de gymnastique (édition française).

Nous portons à la connaissance du personnel enseignant que cette distribution est faite une fois pour toutes et que le Manuel de gymnastique, comme tous ceux qui sont offerts par la Direction, doivent demeurer la propriété de l'école et non du maître qui la dirige.

Un contrôle spécial de la livraison des dits manuels est établi.

Dépôt du matériel scolaire, section A.

II. — Société de Secours mutuel.

L'assemblée générale de la Société de secours mutuel du corps enseignant aura lieu, à Fribourg, le 11 juillet prochain, à 1 heure, au premier étage de la Brasserie Peier, avec les tractanda suivants : 1° Lecture du procès-verbal ; — 2° Rapport administratif et lecture des comptes ; — 3° Nomination des membres du Conseil d'administration et du président du dit Conseil ; — 4° Nomination des censeurs ; — 5° Projet de statuts (demande en reconnaissance) ; — 6° Choix d'un organe officiel ; — 7° Almanach du P. Girard ; — 8° Questions éventuelles.

A. Bondallaz, *secrétaire.*